

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif 2022 et budget primitif 2023 afin de transmettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le syndicat. Elle sera, comme le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023, disponible sur le site internet du syndicat.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses autorisées et prévues pour l'année 2022. Le budget primitif 2023 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 février 2023 et établi avec la volonté :

- ✓ De maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré un impact financier important de la hausse de la TGAP, sans dégrader le niveau et la qualité des services.
- ✓ Continuer le programme d'investissement prévu dans les orientations budgétaires.
- ✓ De maîtriser les taux de TEOM



1. Résultats exercice 2022

Résultats exercice 2022

	Section INVESTISSEMENT	Section FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 193 902,82	8 134 001,40	11 327 904,22
Titres de recettes émis (b)	2 546 190,53	7 848 132,50	10 394 323,03
Réduction de titres ©	1 000,00	4 126,16	5 126,16
Recettes nettes (d=b-c)	2 545 190,53	7 844 006,34	10 389 196,87
			-
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales €	3 193 902,82	8 134 001,40	11 327 904,22
Mandats émis (f)	1 321 537,45	7 485 857,67	8 807 395,12
Annulation de mandat (g)	256 050,00	5 681,81	261 731,81
Dépenses nettes (h = f-g)	1 065 487,45	7 480 175,86	8 545 663,31
			-
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)	1 479 703,08	363 830,48	1 843 533,56
Déficit (h-d)			

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	592 633,82	1 479 703,08	2 072 336,90
Fonctionnement	1 263 595,40	363 830,48	1 627 425,88
			-
TOTAL	1 856 229,22	1 843 533,56	3 699 762,78

2. Dépenses de fonctionnement 2022

Données synthétisées

Dépenses de fonctionnement par chapitre – Années 2021-2022

	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Evolution
11 Charges à caractère général	5 524 194,00	6 119 297,25	10,77
12 Personnels	415 529,72	445 631,86	7,24
42 Op ordre de transfert entre section	566 736,31	828 263,28	46,15
65 Autres charges de gestion	47 328,64	53 497,60	13,03
66 Charges financières	35 146,59	28 485,87	- 18,95
67 Charges exceptionnelles		5 000,00	-

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de structure et des services : eau, électricité, téléphone, assurance, contrats de maintenance.

Ce chapitre regroupe aussi les rémunérations des prestataires (collecte et traitement des OMR, gestion des déchèteries, collecte, transport et traitement des déchets recyclables, ...).

Ces dépenses sont globalement à la hausse de 6,03 %, liée aux différentes taxes de l'Etat sur les totaux des différents déchets notamment la TGAP.

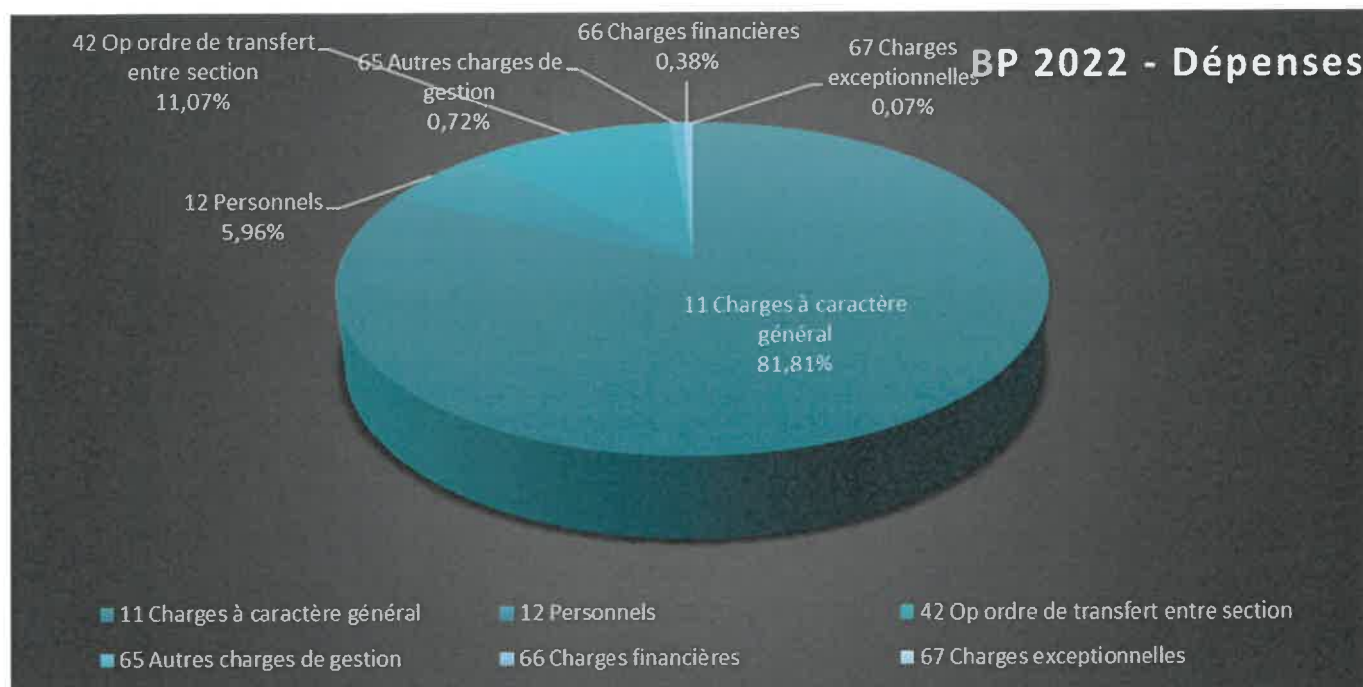
Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Au 31 décembre 2022, le syndicat dispose de 9 agents permanents Les charges du personnel représentent 5,96 % des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 65 : Ce chapitre prévoit le versement des indemnités des élus, créances admises en non-valeur, les aides financières pour l'achat de gobelets réutilisables et les composteurs

Chapitre 66 : Intérêts de la dette. Ce chapitre comprend pour l'essentiel au remboursement des intérêts de la dette (66111/66112)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles. Dans ce chapitre figure essentiellement les opérations à régulariser.

Chapitre 42 : Dotations aux amortissements. Ce chapitre concerne l'amortissement des biens du syndicat (véhicules, mobilier, colonnes, bacs,).



3. Recettes de fonctionnement 2022

Données synthétisées

Recettes de fonctionnement par chapitre – Années 2021-2022

		Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Evolution
70	Ventes de produits	596 118,42	938 574,52	57,45
73	Impôts et taxes	5 029 371,00	6 080 768,00	20,91
74	Dotations et participations	754 285,76	701 440,10	-7,01
75	Autres produits de gestion courante	81 514,90	97 492,61	19,60
77	Produits exceptionnels	26 998,48	24 355,94	-9,79
O13	Atténuation de charges	5 151,30	1 375,17	0,00
OO2	Report de fonctionnement	1 359 090,80	1 263 595,40	-7,03

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

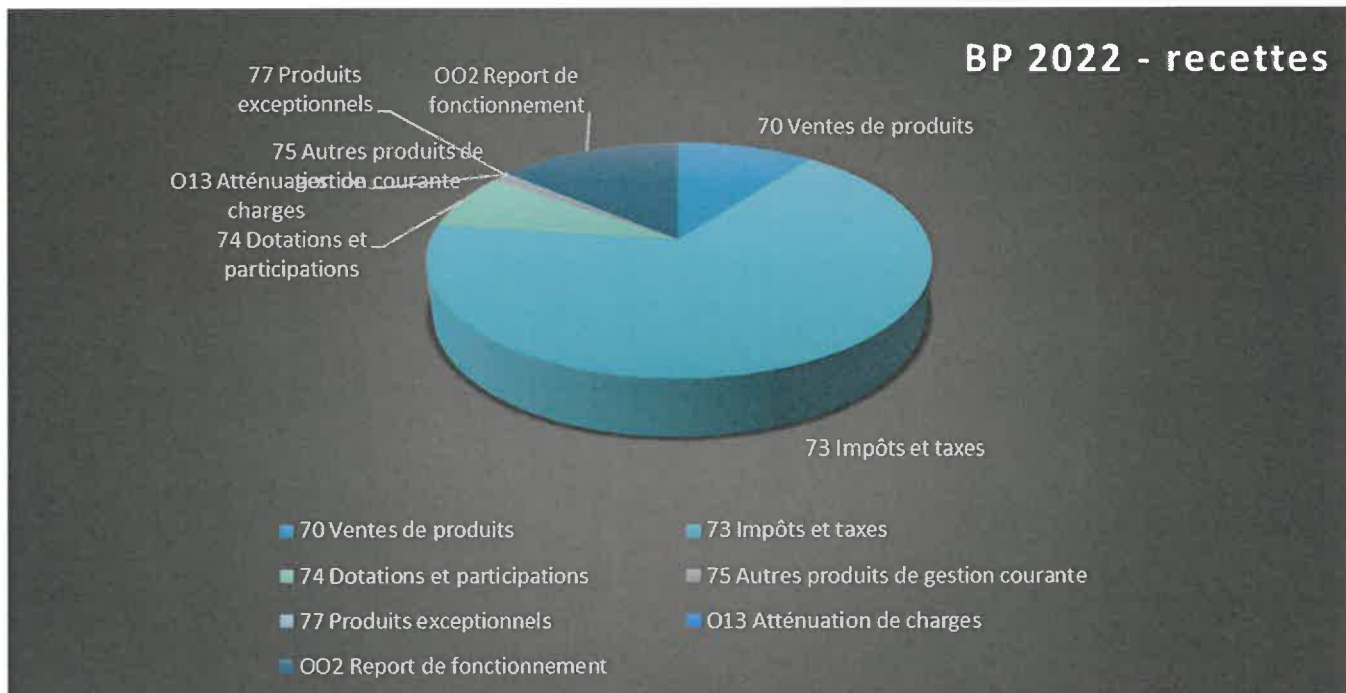
Chapitre 70 : Il concerne les produits des services et de ventes diverses. Les recettes de ce chapitre sont destinées à financer les dépenses de fonctionnement des services ménagères aux administrations, maisons de retraite, hôpitaux, collèges, lycées, etc. Les recettes de ce chapitre représentent 3,06 % des recettes de fonctionnement

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 7331 : TEOM, celle-ci représente la principale ressource de recette qui représente 66,77%

Chapitre 74 : Ce chapitre représente 7,70 % des recettes pour 2022 contre 9,61 % pour l'année 2021. Ce chapitre peut varier, car les versements des différents soutiens varient en fonction des tonnages collectés. Dans le cadre des filières de Responsabilité Elargie des Producteurs, les différents éco-organismes (CITEO pour les emballages et les papiers, Eco-Mobilier, Eco-DDS, Corepile et OCAD3E) versent des soutiens financiers au Syndicat. Pour se financer, ces éco-organismes font payer une contribution financière lors de l'achat du produit ou directement au producteur selon les quantités commercialisées. Dans certains cas, les éco-organismes prennent aussi en charge tout ou partie du transport et du traitement des déchets. Les déchets concernés sont les emballages de la collecte sélective, les papiers, les meubles, les déchets d'équipement électrique et électronique, les piles, les lampes et une partie des déchets dangereux (pots de peinture, solvants, etc.).

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre proviennent de la location du terrain à SETRAD (compost) appartenant au syndicat sur le site de Choussy la location des hangars à SEPUR (prestataire de collecte pour le dépôt des bennes) au compte 752.

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement le remboursement des sinistres par les assurances

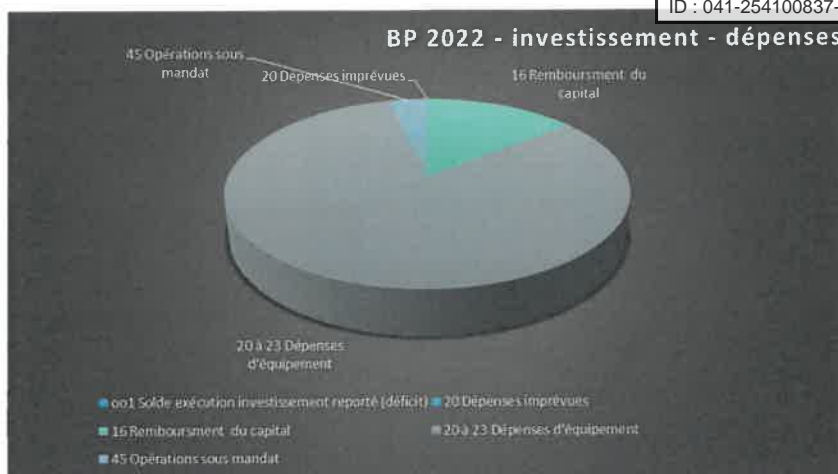


4. Dépenses d'investissement 2022

Données synthétisées

Dépenses de d'investissement par chapitre – Années 2021-2022

		Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Evolution
20	Dépenses imprévues	38 223,97	-	- 100,00
16	Remboursement du capital	252 049,92	152 893,57	- 39,34
20 à 23	Dépenses d'équipement	1 774 060,50	873 308,88	- 50,77
45	Opérations sous mandat	45 828,50	39 285,00	- 14,28



Répartition des dépenses d'investissement

OPERATION 10001 - CONTENANTS		65 510,08 €
COMPOSTEUR COLLECTIF KIT + BIOSEAU	2188	2 633,20 €
BACS 770L POUR SYSTEME ECOLECT	2188	2 887,92 €
ACQUISITION DE BACS OMR	2188	59 988,96 €
OPERATION 10002 - COLONNES AERIENNES		17 287,50 €
MISE A JOUR FILM PRESENTATION DES ACTIVITES DU SYNDICAT ACOMPTE	2051	2 250,00 €
ACQUISITION DE SACS DE PRE TRI	2188	8 545,50 €
ACHAT SUPPORT SAC MOBILE POUR MANIFESTATION ECO RESPONSABLE	2188	1 032,00 €
COLONNES MOBILES MOVEA 2 EMBALLAGES 2 VERRES	2188	5 460,00 €
OPERATION 10011 - CENTRE DE TRANSFERT CHOUSY		59 388,50 €
DEVOIEMENT DE RESEAUX ET CANALISATIONS	21531	1 440,00 €
DEVOIEMENT DE RESEAUX ET CANALISATIONS	21532	1 800,00 €
DEVOIEMENT DE RESEAUX ET CANALISATIONS	2158	1 140,00 €
GROUPE ELECTROGENE SDMO 165KA MOTEUR JOHN DEERE TYPE 6068HFG20 153	2158	46 050,00 €
POSTE A SOUDER ET MASQUE	2181	264,50 €
REPLACEMENT 8 CAMERAS ET ACCESSOIRES CENTRE DE TRANSFERT DE CHOUSY	2181	8 694,00 €
OPERATION 10013 - CONTENANTS ENTERRES		132 984,00 €
MISSION SPS CONTENANTS ENTERRES PHASE 2 CONCEPTION	2031	2 520,00 €
FOURNITURE DISPOSITIF ECOBAC 1500 POUR ENTERRER POUBELLES OMR SITE MONTRICHARD	2188	27 955,20 €
FOURNITURE DISPOSITIF ECOBAC 1500 POUR ENTERRER POUBELLES OMR SITE ST AIGNAN REPUBLIQUE	2188	27 955,20 €
FOURNITURE DISPOSITIF ECOBAC 1500 POUR ENTERRER POUBELLES OMR SITE ST AIGNAN wilson	2188	17 109,60 €
COLONNES ENTERREES PAV 3 FLUX SASSAY	2188	24 720,00 €
COLONNES ENTERREES PAV 3 FLUX SULO	2188	32 724,00 €
OPERATION 10014 - DECHETERIE MODULO BETON		586 444,80 €
CONSTRUCTION DECHETERIE MODULAIRE CONTRES CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION	2031	2 205,00 €
CONSTRUCTION DECHETERIE MODULAIRE CONTRES MISSION SPS ACOMPTE A LA COMMANDE A434512547	2031	2 074,80 €
ETUDE GEOTECHNIQUE CONCEPTION DECHETERIE LA BERNARDIERE A CONTRES PHASE PROJET G2 PRO	2031	2 400,00 €
MAITRISE OEUVRE CONSTRUCTION DECHETERIE LE CONTROIS EN SOLOGNE LD LA BERNARDIERE - SETEC	2031	36 030,00 €
TRAVAUX CONSTRUCTION DECHETERIE MODULAIRE CONTRES LOT 1	21318	198 584,40 €
TRAVAUX CONSTRUCTION DECHETERIE MODULAIRE CONTRES LOT 1	2151	89 100,60 €
CONSTRUCTION DECHETERIE LA BERNARDIERE VERSION 2 12 BENNES MODULO BETON	2181	256 050,00 €
TONDEUSE JOHN DEERE Z740R 2282DM N° SERIE ITC740RGHNT041067 N° MOTEUR FX730VC99129	21571	11 694,00 €

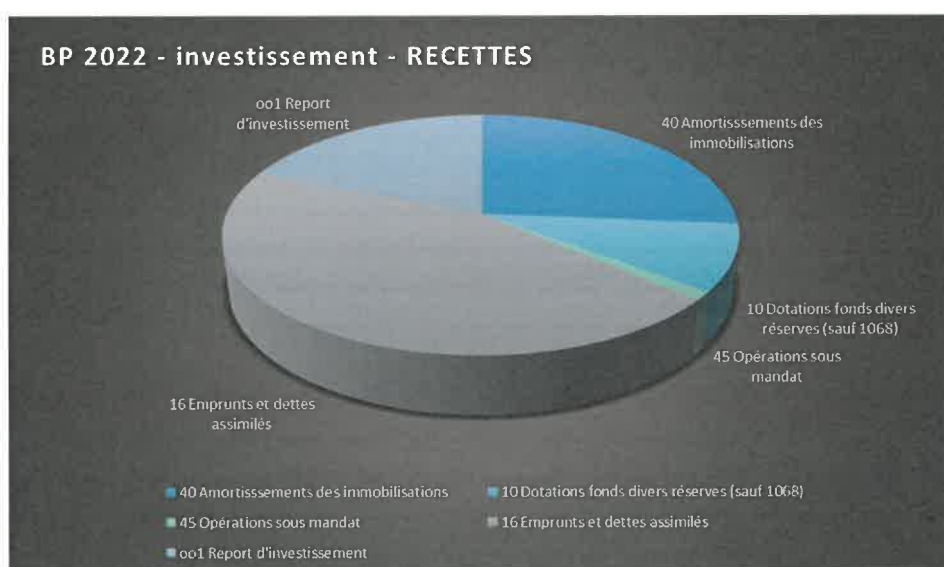
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 873 308,88 €

5. Recettes d'investissement 2022

Données synthétisées

Recettes de d'investissement par chapitre – Années 2021-2022

		Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Evolution
40	Amortissements des immobilisations	564 866,97	828 263,28	46,63
10	Dotations fonds divers réserves (sauf 1068)	58 000,00	277 642,25	378,69
45	Opérations sous mandat	75 000,00	39 285,00	- 47,62
16	Emprunts et dettes assimilés	900 000,00	1 400 000,00	55,56
oo1	Report d'investissement	1 093 390,16	592 633,82	- 45,80



Chapitre 040 : Amortissement des immobilisations. Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaires et l'amortissement des biens du Syndicat (mobilier, matériel informatique, conteneurs roulants, colonnes enterrées, composteurs, etc).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves. Ce chapitre ne concerne que le remboursement du FCTVA (10222).

Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilés. Ce chapitre concerne un emprunt pour le financement de la construction de la nouvelle déchèterie sur la commune de Contres.

Chapitre 45 : Compte de tiers : dans ce cas, il s'agit du remboursement du génie civil des colonnes enterrées par les communes.

Budget primitif 2023

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 041-254100837-20230323-2023_BP-BF



6. Section de fonctionnement - Dépenses

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **8 844 040,88 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Fonctionnement			%
Chapitre	Dépenses	Budget	
D011	Charges à caractère général	7 388 084,66	83,54
D012	Charges de personnel et frais assimilés	586 668,22	6,63
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	731 186,00	8,27
D65	Autres charges de gestion courantes	81 010,00	0,92
D66	Charges financières	55 592,00	0,63
D68	Dotations aux amortissements et provisions	1 500,00	0,02
8 844 040,88			100,00

- ✓ Le poste le plus important des dépenses est constitué par les prestations de services (611) qui regroupent l'exploitation des déchèteries, la collecte et le traitement des OMR, la collecte, le transport et le tri des déchets recyclables, les déchets verts, les prestations lors d'animations type SERD, REPAIR CAFE ... avec un prévisionnel de 6 759 574,66 €. Ces dépenses représentent 83,54 % des dépenses de fonctionnement
- ✓ Le deuxième poste est celui des amortissements avec un prévisionnel de 731 186,00 €.
- ✓ Le troisième poste est celui des frais de personnel avec 586 668,22 € qui correspond aux charges de salaires et cotisations salariales et patronales.

7. Section de fonctionnement – Recettes

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **8 844 040,88 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Fonctionnement			%
Chapitre	Recettes	Budget	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 627 435,88	18,40
R70	Produits des services, du domaines et vente directe	422 000,00	4,77
R73	Impôts et taxes (TEOM)	6 500 000,00	73,50
R74	Dotations, subventions et participations	208 600,00	2,36
R75	Autres produits de gestion	86 005,00	0,97
8 844 040,88			100,00

- ✓ Le poste le plus important des recettes est constitué par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui représente 73,50 % des ressources du syndicat soit 6 500 000 €.
- ✓ Le deuxième poste est celui des produits des services et de la vente directe, constitué de la redevance spéciale, qui est payée par les administrations, maisons de retraite, hôpitaux, collèges et les

campings, ainsi que de la revente des matières recyclables qui représente 4,77 % des recettes
422 000€

- ✓ Le troisième poste est celui des aides des éco-organismes des filières RRP (CITEO pour les emballages et les papiers, Eco mobilier, Eco-DDS, Corepile et OCAD3E) qui représente 2,36 % soit 208 600 €.
- ✓ Dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2022 pour 1 627 435,88 €

8. Section d'investissement - Dépenses

La section d'investissement s'équilibre à **3 103 522,90 €**.

Le montant était en 2022 de 3 193 902,82 € soit une baisse de 2,83 %

Elles se répartissent comme suit :

Investissement			%
chapitre	Dépenses	Budget	
D16	Emprunts et dettes assimilés	225 000,00	7,25
D20	Immobilisations incorporelles	53 750,00	1,73
D21	Immobilisations corporelles	929 100,00	29,94
D23	Immobilisations en cours	3 267,90	0,11
D45	Génie Civil	20 000,00	0,64
	RAR 2022	1 872 405,00	60,33
		3 103 522,90	100,00

Elles se répartissent de la façon suivante (% par rapport à la dépense d'investissement)

- ✓ **Opération 10001** : Bacs OMR/Composteurs : 88 000 € soit 2,84 %
- ✓ **Opération 10002** : Colonnes aériennes : 246 000 € soit 7,93 %
- ✓ **Opération 10009** : Bureaux administratifs/communication : 57 750 € soit 1,86 %
- ✓ **Opération 10010** : Déchèteries : 17 500 € soit 0,56 %
- ✓ **Opération 10011** : Centre de transfert : 135 100 € soit 4,35 %
- ✓ **Opération 10013** : Points d'apport volontaires enterrés : 58 000 € soit 1,87 %
- ✓ **Opération 10014** : Déchèterie de Contres : 102 000 € soit 3,29 %
- ✓ **Opération 10015** : Déchèterie de Billy : 281 767,90 € soit 9,08 %
- ✓ **Le génie civil** concernant les points d'apport volontaires enterrés : 20 000 € soit 0,64 %
- ✓ Les RAR 2022 représentent 60,33 %
- ✓ Le remboursement de l'emprunt 7,25 %

9. Section d'investissement - Recettes

La section d'investissement s'équilibre à **3 103 522,90 €**.

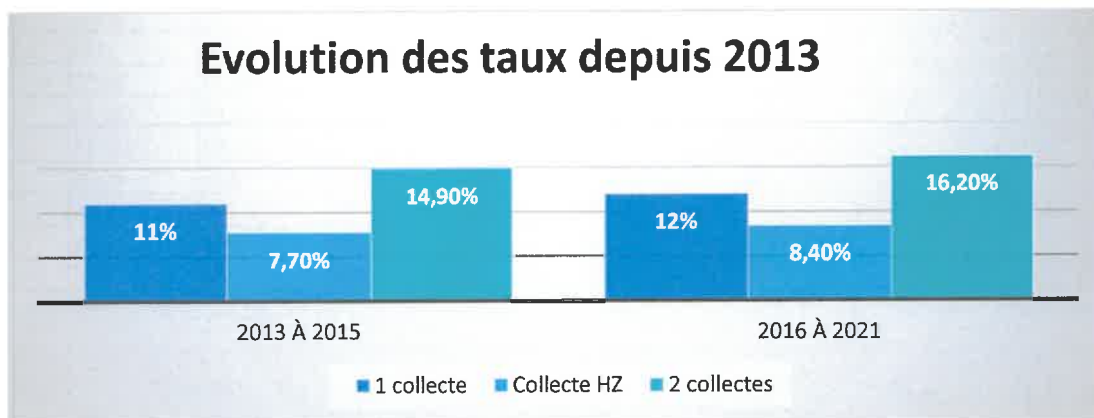
Elles se répartissent comme suit :

Investissement			%
Chapitre	Recettes	Budget	
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 072 336,90	66,77
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	731 186,00	23,56
R10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	280 000,00	9,02
D45	Génie Civil	20 000,00	0,64
		3 103 522,90	100,00

- ✓ Le poste des recettes des amortissements représente 731 186 €.
- ✓ Dans les recettes d'investissement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2022 pour 1 627 435,88 €

10. Fiscalité : Taux de contributions - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis 2013, le taux de TEOM a été unifié à toutes les communes du syndicat.



Le taux « 2 collectes » est majoré d'un coefficient qui permet de régler la 2^{ème} collecte, cependant, Saint Aignan ne bénéficiant plus que d'une collecte depuis le 1^{er} janvier 2022, ce taux n'existe plus.

Le taux « Hors zone » est appliqué aux habitations qui ne bénéficient pas de la collecte en porte à porte et qui se situe à plus de 200m du point de collecte.



Les taux de TEOM pour chaque commune sont donc :

- ✓ Pour 1 collecte hebdomadaire : 14%
- ✓ Pour 1 collecte hebdomadaire hors zone : 10,40 %

Conformément à la délibération n° 15-2022 votée le 24 mars 2022

11. Dettes

L'encours de la dette

	2019	2020	2021	2022
encours au 1er janvier	634 114,46	446 730,91	2 090 069,46	2 738 019,51
annuités	200 055,49	166 863,43	281 751,06	181 667,32
dette par habitants	12,23	8,69	40,81	53,65

Les épargnes

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
 Reçu en préfecture le 30/03/2023
 Publié le 2021 2022
 ID : 041-254100837-20230323-2023_BP-BF



	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	5 878 159,87	5 866 976,61	6 355 393,08	6 493 439,86	7 844 006,34
Epargne de gestion	553 368,66	813 794,26	844 167,26	723 290,83	392 604,23
Epargne brute	534 611,25	801 157,80	833 957,03	471 232,59	363 830,48
Epargne nette	338 930,99	613 738,77	677 303,83	693 589,69	210 936,91

12. Les ratios

	2018	2019	2020	2021	2022
Ratios / population	51816	51845	51391	51035	51035
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	103,13	97,71	107,44	118	146,57
2. produits des impositions directes / population	90,02	92,13	95,71	98,55	119,15
3. recettes réelles de fonctionnement / population	113,44	113,16	123,67	127,24	153,70
4. dépenses d'équipement brut / population	17,326	11,272	34,002	34,758	20,88
5. encours de la dette / population	10,2	12,23	8,69	40,95	53,65
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	6%	7%	6%	7%	6%
10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15%	10%	27%	27%	14%
11. encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	9%	11%	7%	32%	35%

13. Effectifs de la collectivité

Au 31 décembre 2022

2022	Titulaires	Non titulaires	Total	Total ETP
A	1	1	2	1.80
B	1		1	1
C	3	4	7	7.00
TOTAL	5	5	10	9.80

Fait à Seigy, le 23 mars 2023

Le Président
E. MARTELLIERE

SMIEEOM VAL DE CHER
 22 Rue de Gennes
 41110 SEIGY
 smieeom.val2c@orange.fr
 254 100 837 00023 - 38111